

**SOCIETE NATIONALE DES  
CHEMINS DE FER BELGES**



**SPECIFICATION TECHNIQUE**

**H - 9**

**BOIS EXOTIQUES AVIVES  
ALIGNES PARALLELES**

**EDITION : 1974**

SPECIFICATION TECHNIQUE H - 9BOIS EXOTIQUES AVIVES ALIGNES PARALLELES.1. GENERALITES.1.1. Objet.

La présente spécification définit les conditions auxquelles doivent répondre les bois exotiques avivés alignés parallèles lers choix, débités soit sur dosse soit sur quartier et faux quartier pour les essences suivantes :

- A) Sapelli, Kalungi, Diambi, Iroko, Limba.
- b) Merbau
- C) **Lauan** (Meranti)

1.2. Documents de référence.

Sous réserve des modifications apportées par la présente spécification, les normes suivantes sont d'application :

- NBN 202 - Bois - Terminologie
- NBN 189 - Bois - Anomalies - Défauts - Vices
- NBN 219-01 - Bois sciés - Mesurage.
- NBN 439. - Produits de préservation du bois.

En matière de normes, est à respecter la dernière édition parue à la date de la publication du cahier spécial des charges.

1.3. Conventions.1.3.1. Noeuds.

- Un noeud sain est celui dont le bois ne présente pas de trace d'altération ou de pourriture.
- La dimension d'un noeud dans une section est, par convention, la distance des tangentes au contour de ce noeud menées parallèlement à l'axe de la planche.
- Les noeuds sains dont la dimension est au maximum de huit mm (8 mm) ne sont pas pris en considération.  
Toutefois, les broussins ne sont pas admis.

1.4. Dimensions.

L'épaisseur demandée est celle des bois à l'état frais.

Pour les bois secs (18 à 22 % d'humidité) une tolérance de 4 % en moins est admise sur l'épaisseur mais le cubage s'effectue en prenant comme base l'épaisseur demandée.

### 1.5. Présentation en réception - Mesurage - Expédition.

La quantité de bois présentée au cours d'une même séance de réception doit être de 10 m<sup>3</sup> minimum.

La sciure doit être bien enlevée.

Les bois doivent être classés par longueur, largeur et épaisseur.

Le mesurage est effectué par les agents de la S.N.C.B. en présence du fournisseur ou de son délégué.

Lorsque les bois ne sont pas livrés en largeurs fixes, le mesurage se fait à la ficelle (largeur développée).

Le fournisseur doit mettre gratuitement la main-d'oeuvre et les moyens de manutention à la disposition du réceptionnaire.

Les bois doivent être expédiés, soit bâchés soit en wagons fermés, endéans les quatre (4) jours ouvrables de l'agrément.

### 1.6. Qualité.

Les anomalies, défauts et vices sont exclus sauf ceux repris ci-après, dans les limites indiquées.

#### 1.6.1. Fil du bois.

Le fil tranché provenant de l'empattement n'est pas admis.

L'inclinaison du fil par rapport à l'axe longitudinal de la planche ne peut dépasser 10 %.

#### 1.6.2. Aubier.

Il n'est pas admis.

Toutefois, pour le Lauan (Meranti) et le Merbau, l'aubier est toléré pour autant :

- a) qu'il soit sain;
- b) qu'il n'excède pas 1/3 de la largeur de la planche;
- c) qu'il n'apparaisse pas sur les 2 faces.

#### 1.6.3. Coeur.

Il n'est pas admis.

#### 1.6.4. Flaches.

En principe, les flaches ne sont pas admises; toutefois, par planche il est toléré une flache sur une seule arête, qui mesurée obliquement ne dépasse pas 15 mm et dont la longueur est de maximum 50 cm.

### 1.6.5. Fentes de séchage.

Les fentes superficielles (gerces) qui apparaissent par temps sec sont tolérées à condition qu'elles ne dépassent pas 10 cm de longueur.

## 2. SAPELLI(LIFAKI) - KALUNGI - DIAMBI - IROKO - LIMBA - AVIVES ALIGNES PARALLELES - 1er CHOIX - SEC.

---

### 2.1. Essences admises.

Sapelli - (Entandrophragma cylindricum)  
 Kalungi - (Entandrophragma angolense)  
 Diambi - (Guarea Thompsonii ou Laurentii)  
 Iroko - (Chlorophora excelsa) provenant de la Côte d'Ivoire.  
 Limba - (Terminalia Superba).

### 2.2. Densité.

La densité admise , à 15 % d'humidité, doit atteindre au moins :

0,6 pour le Sapelli, le Diambi et le Iroko  
 0,5 pour le Kalungi et le Limba.

### 2.3. Noeuds sains non tranchants.

Faces et rives : elles doivent être sans noeuds.

Par planche et ce sur 10 % des planches, il est toléré sur les faces un noeud sain de maximum 4 mm de diamètre.

### 2.4. Courbure.

La flèche ne peut dépasser 1/2 cm sur une longueur de 2 m prise à n'importe quel endroit.

### Remarque importante.

Le limba doit être étuvé et traité chimiquement au moyen d'un produit insecticide et fongicide répondant à la NBN 439. Conformément à cette norme (paragraphe 1.5), un certificat de traitement doit être remis par le fournisseur à la S.N.C.B.

## 3. MERBAU AVIVE ALIGNE PARALLELE, SEC, POUR MARCHEPIEDS DE VOITURES A VOYAGEURS.

---

### 3.1. Essence admise.

Intsia bijuga (Afzelia bijuga).

### 3.2. Densité.

La densité admise doit dépasser 0,75 à 15 % d'humidité.

### 3.3. Dimensions.

Longueur : la longueur minimum admise ne peut être inférieure à 3 m.

Largeur : la largeur minimum ne peut être inférieure à 23 cm et la moyenne de la fourniture doit être de 28 cm minimum.

### 3.4. Qualité.

La qualité sera au minimum "Select and better", composée uniquement des qualités "Prime" et "Select".

Une pièce est de qualité "Prime", lorsque le pourcentage de parties sans défaut atteint 90 % au moins.

Une pièce est de qualité "Select" lorsque ce pourcentage atteint 75 % au moins.

### 3.5. Noeuds sains non tranchants.

Le diamètre ne peut dépasser 1/3 de la largeur de la pièce.

### 3.6. Fentes.

Les fentes droites sont tolérées si leur longueur ne dépasse pas 1/2 de la longueur de la pièce.

### 3.6. Courbure.

La flèche ne peut dépasser 1/2 cm sur une longueur de 2 m prise à n'importe quel endroit.

## 4. LAUAN (MERANTI) AVIVE ALIGNE PARALLELE, 1er CHOIX SEC.

### 4.1. Essence admise.

Sont seuls admis les :

Dark red Meranti-	(	DIPTEROCARPUS	)
Red Lauan	-	"	)
Dark red Seraya	-	"	)

### 4.2. Densité.

La densité doit dépasser 0,5 à 15 % d'humidité.

### 4.3. Qualité.

Comme pour le Merbau.

4.4. Noeuds sains non tranchants.

Comme pour le Merbau.

4.5. Courbure.

Comme pour le Merbau.

4.6. Piqûres.

Elles ne sont pas admises sauf celles, minuscules, causées par des platypotidai et scolytidai.